



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service Eau, Biodiversité et Développement Durable

Unité Gestion Quantitative de l'Eau

Référence : EBDD/GQE

Affaire suivie par : Christine BAROUX
christine.baroux@charente-maritime.gouv.fr
Tél 05 16 49 62 65

La Rochelle,

Date : 21 Août 2019

Objet : Cellule de vigilance

Lieu : Préfecture 17

Relevé de décisions

La liste des personnes présentes est annexée au présent relevé de décisions.

Monsieur le Préfet introduit la réunion.

Il est proposé d'aborder successivement l'état des captages AEP, du fleuve Charente, les éléments météo puis l'état des restrictions et des indicateurs pour l'irrigation et les mares de tonne de chasse, avant d'ouvrir le débat.

Présentations (disponibles en ligne sur le site de la préfecture):

Frédéric Le Rallier, ARS, présente la situation des captages d'eau potable. Une baisse des consommations en eau potable a permis une légère remontée des niveaux en nappe captive mais avec des valeurs notamment sur Dampierre sur Boutonne les plus basses connues à cette époque. En revanche, sur les nappes libres, on note une stabilisation de la baisse sur le captage d'Anais mais une baisse très marquée sur le captage de Fraise. La baisse du débit du fleuve Charente lié à l'épisode des grandes marées à venir du 28 août au 4 septembre avec un pic au 30-31 août présente une situation à risques.

Karine Bonacina, DDTM présente les prévisions météorologiques qui ne laissent pas entrevoir de pluies significatives et des températures qui devraient dépasser les 30°C au cours de la semaine à venir. Les indicateurs de gestion sont présentés sur chaque bassin.

L'ensemble des indicateurs continuent à baisser, notamment le débit de la Charente passé de 11,9 m³/s le 19 août à 11,5 m³/s le 20 août. L'Antenne et la Seugne, affluents de la Charente, sont en dessous du seuil d'alerte. La Gères-Devise poursuit sa chute. L'Arnoult tangente juste au-dessus de l'alerte. Le Curé passé sous le seuil de coupure affiche des niveaux proches des plus bas observés.

Baptiste Sirot, EPTB, indique que le débit du fleuve Charente à Beillant est lié en partie au Karst (la Touvre avec un débit de 2m³/s de moins pour alimenter la Charente à période identique les années précédentes). Le débit à Beillant présente un scénario de baisse bien qu'il y ait une tendance à la baisse des prélèvements sur le périmètre de l'OUGC Cogest'eau (données COGEST'EAU). A Foulpougne, le débit de la Touvre est passé sous le DOE. Les barrages sont remplis à 41,4 % : niveaux de remplissage bas. Il présente le scénario des lâchers avec une évolution à la baisse. A ce jour les lâchers sont à hauteur de 3,5 m³/s. Le soutien d'étiage jusqu'à fin octobre risque d'être problématique. Rappel : des travaux envisagés sur Mas-Chaban conduisent à vider le barrage pour le mois d'octobre.

Karine Bonacina, DDTM, présente l'état des lieux en matière de remplissage des mares de tonne de chasse. Des mesures exceptionnelles d'interdiction de prélèvement pour le remplissage des mares de tonne ont été prises depuis le 11 août sur 11 bassins avec un remplissage possible limité à 1 hectare sur 2 bassins. Il est proposé de maintenir ces restrictions en cours et de faire un point sur le remplissage des mares de tonne début septembre à l'issue des grandes marées.

Résumé des échanges et des positions :

François-Xavier Robin, UNIMA, indique que la situation des réseaux des marais de Rochefort s'est légèrement améliorée mais reste préoccupante.

François Vincent, FDC17, demande pour début septembre, un remplissage échelonné.

M. le Préfet répond que les mesures sont maintenues et propose de faire un point avec les gestionnaires au début des grandes marées.

Karine Bonacina, DDTM, précise que l'objectif est de remonter le débit du fleuve Charente à Beillant pour le 28 août et donc de limiter les prélèvements sur le bassin Charente aval.

M. le Préfet indique qu'il faut préparer l'épisode des grandes marées et pose les problématiques. Les situations météorologiques et karstiques sont connues. La saison touristique devrait subir une baisse de fréquentation fin août mais les consommations sont susceptibles de repartir à la hausse en septembre. S'ajoute à ce contexte, la situation particulière de remontée possible du bouchon vaseux. Il propose, au vu des évolutions constatées, de limiter la baisse du débit du fleuve Charente. En conséquence, en prévision des grandes marées, une limitation des prélèvements doit être envisagée sous la forme d'une interdiction des prélèvements pour irrigation à partir de demain sur les bassins Charente et Bruant.

Il souhaite être destinataire d'un point précis de l'évolution des affluents de la Charente vendredi midi.

Jean-Louis Demarcq, SOS Rivières, indique qu'on se retrouve à nouveau dans une situation difficile et qu'il faudrait remonter les seuils de gestion des arrêtés cadre.

M. le Préfet répond qu'il s'agit d'un dossier à traiter en dehors de la cellule de vigilance. Il ajoute que les réserves de substitution et les mesures des arrêtés cadre font également partie du travail à long terme à mener. Il invite à travailler ensemble pour que, structurellement, on puisse gérer les situations.

Luc Servant, CA17, indique que les irrigants sont amenés à gérer la fin des volumes autorisés. Il fait remarquer qu'avec les mesures particulières de gestion mises en place, la réduction des nuits d'irrigation, sur la Seugne, le DOE est respecté. En revanche, sur les têtes de bassins, il existe de nombreux assecs. Il va informer rapidement les irrigants de la mise en place de la coupure dès demain. Cependant, il aurait souhaité que la coupure soit différée de 2 ou 3 nuits. Il préconise, qu'à l'issue des grandes marées, de ré-autoriser l'irrigation en faisant un point avec l'EPTB.

Eric Lentier, service eaux CDA de la Rochelle, souligne qu'avec un niveau de prélèvement de 3,5 m³ équivalent aux lâchers des barrages, aucun débit supplémentaire n'est susceptible d'arriver sur la Charente à Beillant.

Baptiste Sirot, EPTB, répond qu'il souhaite un travail entre les 3 OUGC présents sur le bassin Charente pour une harmonisation de mesures de limitation des prélèvements pour l'irrigation significatives. Il regrette des données de prélèvement pour l'irrigation moins précises sur Charente aval que sur Charente amont.

Mickaël Fleury indique, lors des contrôles terrain, qu'il constate une incompréhension de la part de nombreux irrigants des pourcentages de réduction des volumes indiqués dans les arrêtés sécheresse.

Luc Servant, CA17, répond que sur l'EPMP, l'outil mis en place fonctionne bien. En revanche, sur l'OUGC Saintonge, un outil est cours de mise en œuvre. Il admet qu'il y a encore des explications à diffuser.

M. le Préfet souligne que les organismes de gestion doivent renforcer leurs efforts de pédagogie pour une meilleure compréhension des arrêtés.

Alexandre Agat souhaite savoir quelles vont être les mesures prises sur la Seugne compte tenu des mesures prises sur le Karst.

Karine Bonacina, DDTM, indique qu'en terme de débit, la Seugne apporte une contribution importante au fleuve Charente.

M. le Préfet rappelle sa demande d'un point précis ce vendredi sur les affluents pour prendre, le cas échéant, des mesures plus restrictives que celles des arrêtés cadre avec une priorité sur l'alimentation en eau potable et la problématique du bouchon vaseux. Une réunion avec les structures gestionnaires (ARS, UNIMA, EPTB) est prévue lundi après-midi.

Jean-Louis Demarcq, SOS Rivières, indique qu'au vu du nombre de kilomètres d'assecs, il n'est pas suffisamment tenu compte des milieux aquatiques.

M. le Préfet répond que la priorité absolue est l'alimentation en eau potable et que, seuls les éléments permettant de gérer la crise, sont évalués lors de cette réunion. Les éléments de gestion structurelle sont travaillés dans d'autres instances : comité quantitatif de l'eau et, notamment, dans le cadre des projets de territoires.

Eric Lentier, service eaux CDA de la Rochelle, souligne qu'il faut anticiper la situation de fin septembre lors des marées d'équinoxe où le débit à Beillant sera probablement faible.

Kristell Pichodou, CD17, propose que soit fait un point sur les projets de territoires lors d'un comité quantitatif de l'eau pour présenter les avancées.

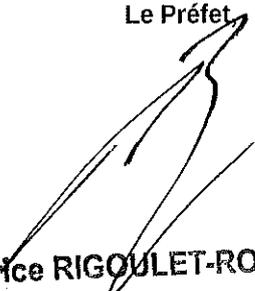
Jean-Louis Demarcq, SOS Rivières, demande s'il y a une évolution à la hausse des cultures dérogatoires.

Karine Bonacina, DDTM, répond que les cultures dérogatoires sont amenées à disparaître au fur et à mesure de l'irrigation de celles-ci à partir des réserves de substitution.

M. le Préfet demande une présentation sur les milieux aquatiques par l'AFB lors de la prochaine cellule de vigilance. Suite à la demande de SOS Rivières, il rappelle que la problématique « qualité de l'eau » sera traitée en comité quantitatif.

Une nouvelle cellule de vigilance est programmée le mercredi 28 août.

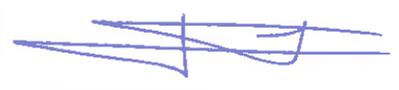
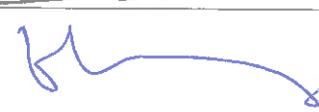
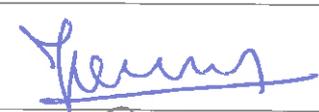
Le Préfet



Fabrice RIGOULET-ROZE



Cellule de vigilance du 21 août 2019

Nom - Prénom	Structure	Signature
	Préfecture	
AGAT Alexandre	Aguarande 17	
ROBIN Fx	UNIMA	
LEBMEIGT Johann	EPMP	
LE RALLIER Frédéric	ARS N-A DD 17	
FLEURY Mickaël	AFB Sd 17	
BERTOT Thimothé	CA 17	
SERVANT Luc	CA 17	
Pichodeu Kicell	CD 17	
Pinchon Sophie	ARS DD17	
ROBLIN Diolus	ASMA RA 17	
Himeyang Florence	Préfecture Direction sécurité	
DEMARCEZ Louis	Sosnilvies	
BRICHET Cilles	Fédération Pêche	
DENIEL Floain	ACTC 17 17	
BRAET Hortense	Eau 17	

hortense.br@eau17.fr

